

Le Manifeste de Manille

Une évaluation¹ (1^o partie)

par Jean-Paul REMPP

Il est significatif que le 2^e Congrès International pour l'évangélisation du monde se soit tenu à Manille aux Philippines, ce pays d'Extrême-Orient qui est en train de découvrir les vertus de la démocratie grâce « à la puissance du peuple et à celle de la prière » : la société philippine tout en devant faire face à de très graves problèmes² vit en effet un fantastique réveil spirituel ainsi que nous avons pu le constater³. Ce « temps de moisson », véritable manifestation de la grâce souveraine et toute puissante du Seigneur, ne pouvait qu'être une invitation supplémentaire à nous ouvrir à ce que l'Esprit avait à nous apprendre par le moyen de Lausanne II.

I. UNE TRIPLE LEÇON

Evidemment les leçons à tirer d'un tel congrès sont multiples et précieuses, mais la **triple contribution** de ce congrès à l'évangélisation du monde nous apparaît avoir été la suivante :

- Tout d'abord, une occasion unique d'avoir un aperçu représentatif de la variété et de la richesse que constitue, entre les mains du Maître, la palette qu'est l'Eglise Universelle⁴. Nous avons, en ce qui nous concerne, particulièrement apprécié de mieux connaître le dynamisme de l'évangélisme en Asie ainsi que la sensibilité des églises évangéliques d'Amérique latine, et de nous laisser interpeller par le témoignage de nos frères et sœurs persécutés pour leur foi.
- Ensuite, la possibilité de recevoir une information de première main non seulement sur les divers besoins à l'échelle planétaire, mais aussi sur les modalités d'intervention, les stratégies élaborées et les différents efforts entrepris pour y répondre. Même si les circonstances décrites étaient souvent très éloignées de celles de notre hexagone, il n'empêche qu'elles nous ont permis de mieux comprendre l'élan missionnaire dans d'autres parties du monde et souvent d'être stimulés en retour.
- Enfin et surtout, l'élaboration du Manifeste que nous nous proposons d'évaluer en 2 articles : le premier, ce qui suit, le présentant en termes généraux et le situant dans son contexte, le second, analysant plus systématiquement son contenu.

¹ Lors de la rencontre d'information sur Lausanne II destinée aux responsables d'Eglises et d'Œuvres qui s'est déroulée le 15 novembre dernier à la Chapelle de l'Institut Biblique de Nogent-sur-Marne, nous avons été chargés de présenter avec un autre frère le Manifeste de Manille. Cet article reprend l'essentiel de notre communication que nous avons cependant considérablement remaniée et amplifiée pour *Servir en L'Attendant*.

² Pauvreté du peuple, corruption à tous niveaux et violence (guérillas constantes) qui n'épargne pas l'Eglise. De 84 à 87, 34 pasteurs ont été assassinés et 32 autres kidnappés. Quinze jours avant notre arrivée, un dimanche matin, pendant le culte, une église tout entière a été massacrée : 39 personnes avec le pasteur et sa famille dont une majorité de femmes et de jeunes enfants.

³ Les églises évangéliques des Philippines connaissent une véritable explosion. Lors d'une conférence nationale en 1980, les responsables évangéliques philippins s'étaient fixé comme but de constituer 50 000 églises d'ici l'an 2000. De fait, de 74 à 84, le nombre d'églises a doublé et est passé de 10 000 à 23 000. Les responsables philippins ont bon espoir d'atteindre leurs objectifs pour l'an 2000 ; ils attribuent leur croissance à leur persévérance dans les tribulations...

⁴ Quelques chiffres sur le Congrès de Manille : 3600 participants en provenance de 170 nations, 20 % de femmes et 56 % de moins de 45 ans, 200 francophones de 25 pays dont 12 français. Principales dénominations représentées : 25 % baptistes ; 20 % anglicans ; 15% réformés ; 10 % luthériens ; 10% pentecôtistes ; 5 % méthodistes ; 15 % « autres » parmi lesquels des représentants des Assemblées de Frères de 34 pays.

II. LE MANIFESTE : UN DOCUMENT THEOLOGIQUE

Qui aurait pensé en 1974 que la Déclaration de Lausanne aurait l'impact que tous s'accordent à lui reconnaître aujourd'hui ? Quinze ans après, le Seigneur permet qu'un nouveau document, intitulé *Le Manifeste de Manille*, soit mis à la disposition de son Eglise. Qu'advient-il de ce document ? L'avenir seul le révélera, et cependant pourquoi ne pas oser croire aujourd'hui que nous serons au moins autant étonnés par la façon dont le Saint-Esprit utilisera ce document qu'il ne l'avait fait pour celui de 74 ? L'impatience avec laquelle ce document est attendu laisse augurer qu'il pourrait bien en être ainsi.

Quoi qu'il en soit, il nous semble assez évident que la contribution majeure du 2e Congrès International pour l'Évangélisation du Monde aura été précisément d'élaborer ce Manifeste qui correspond au recentrage théologique dont le Congrès avait besoin pour lier dans une même gerbe toutes les tendances qui s'y étaient manifestées ; il reflète ainsi fidèlement la théologie que le Mouvement de Lausanne s'est efforcé d'exprimer à Lausanne II.

Il manquerait donc quelque chose d'essentiel au Congrès, si nous n'avions pas ce document, un document livré à l'examen de tous et susceptible d'être analysé en toute rigueur, un document où l'on trouvera la référence la plus objective et la plus explicite à la théologie présente du Mouvement de Lausanne, et qui mérite à ce titre toute notre attention.

En quoi consiste-t-il ? Adopté par un vote à main levée quasi unanime et enthousiaste à la fin du Congrès, le Manifeste a largement intégré dans sa mouture définitive le contenu des réactions à sa première version⁵. Présenté dans l'introduction du Manifeste comme « une déclaration publique de convictions, d'intentions et de motivations », il comprend deux parties : une première qui se compose d'une série de 21 affirmations succinctes, une deuxième qui développe ces affirmations en 12 sections recommandées « aux églises, à côté de la Déclaration de Lausanne, pour l'étude et l'action »

Ces 12 sections s'ordonnent elles-mêmes en 3 parties : l'Évangile tout entier, l'Eglise tout entière et le monde tout entier, reprenant ainsi l'un des thèmes du Congrès : « Appeler l'Eglise tout entière à porter l'Évangile tout entier au monde tout entier » La conclusion réaffirme le second thème du Congrès : « Proclamer le Christ jusqu'à ce qu'il vienne ».

III. DECLARATION DE LAUSANNE ET MANIFESTE DE MANILLE

Quels rapports peut-on établir entre les deux documents, la Déclaration de 1974 et le Manifeste de 1989 ? Telle est la question que nous devons nous poser pour mieux comprendre l'intérêt du Manifeste et le situer dans son contexte. Personnellement, après un examen approfondi et une étude comparative des documents qui nous intéressent, je ne trouve aucune différence qualitative, aucune différence fondamentale entre les deux documents. Ils sont bien de la même veine : tous deux ont pour auteur principal le théologien évangélique mondialement connu John Stott, tous deux se signalent par la même théologie évangélique du meilleur cru.

1. Deux différences

S'il en est ainsi, où se situe donc la différence ? Elle est double à mon sens :

- La première différence, c'est que **La Déclaration de Lausanne sert de document fondateur**, tandis que le Manifeste de Manille ne vient qu'ensuite : il ne fallait donc pas s'attendre à ce que le Manifeste repose les fondations. C'est la raison pour laquelle le Manifeste est « (recommandé) aux églises... pour l'étude et l'action », mais « à côté de la Déclaration de Lausanne ». La première affirmation précise pour sa part : « Nous affirmons notre fidèle attachement à la Déclaration de Lausanne qui fonde notre coopération dans le Mouvement de Lausanne ».
- La seconde différence est palpable manuellement et saute aux yeux lorsqu'on compare les deux documents, le Manifeste de Manille est **nettement plus long**⁶ que la Déclaration de

⁵ Il a par exemple été tenu compte des diverses propositions formulées par le groupe français à cette occasion.

⁶ 22 pages dans la version française.

Lausanne, ce qui représente un inconvénient, mais constitue en même temps sa force : on comprend aisément, c'est naturel et inévitable, que plus nombreux et diversifiés seront les thèmes et les questions abordés dans un document de référence, plus difficilement on s'accordera sur l'intégralité du document.

C'est le problème auquel s'est trouvé confronté le rédacteur de ce qui allait devenir le Manifeste de Manille, problème, disons le tout de suite, qui a été largement résolu grâce à la pondération, à l'équilibre et à la sagesse de ce même rédacteur et de son équipe. Cette difficulté inhérente, rappelons-le, au nombre et à la diversité des sujets abordés s'est trouvée exacerbée par le fait que le document était destiné à être reçu par des chrétiens connaissant des circonstances très diverses, voire diamétralement opposées et pour lesquelles nécessairement certaines questions pouvaient ne pas revêtir la même importance.

2. Trois illustrations

Trois exemples pour illustrer ce que nous voulons dire :

- S'il y a eu un large consensus parmi les congressistes, c'était bien sur la nécessité de pratiquer des œuvres bonnes et d'aider le pauvre au nom de l'Évangile, ce que le Manifeste souligne avec force, et cependant de telles affirmations n'ont pas été accueillies de la même façon, selon que l'on était chrétien évangélique d'un pays occidental ou d'un pays souffrant parfois endémiquement de la pauvreté. Typiques à cet égard ont été les réactions de nos frères d'Amérique du Sud ou encore celles de nos frères francophones d'Afrique Noire, à l'instar de notre frère René Daidanso Ma Djongwe : « J'aimerais rendre conscient du fait que même si nous sommes appelés à accorder beaucoup d'attention au pauvre, nous ne devons pas aller à l'autre extrême en insistant tellement sur le pauvre que l'on viendrait à en oublier ceux qui sont mieux lotis. L'Évangile est pour le pauvre aussi bien que pour le riche, il est pour tous, pauvres et riches, opprimés ou oppresseurs⁷ »
- Un autre exemple est celui des relations avec l'Église catholique romaine, sujet sur lequel les évangéliques sont très partagés. Il est clair que sur cette question, les évangéliques originaires de pays traditionnellement catholiques ou à forte sociologie catholique comme les pays d'Amérique latine, la Pologne ou certains pays d'Europe latine, ont manifesté une sensibilité plus particulière.
- Le dernier exemple concerne l'affirmation ou la réaffirmation du ministère de tous les chrétiens. Tandis que certains évangéliques, appartenant principalement aux églises de professants, n'y ont vu qu'un rappel, certes important, d'autres, souvent issus d'églises traditionnelles, dites de multitude, y ont presque discerné « la révélation du siècle »

Dans ces conditions, il n'était donc pas souhaitable de faire signer ce long document par les participants du Congrès, ce qui aurait été nécessaire si on avait voulu en faire une confession de foi commune et il est tout à fait légitime et compréhensible qu'on ait préféré tout simplement le recevoir comme « exprimant en termes généraux les préoccupations et les engagements (des congressistes)⁸ »

3. Un document de travail

Contrairement à la Déclaration de Lausanne qui peut être assimilée à une confession de foi typiquement évangélique⁹ et inter-dénominationnelle se distinguant ainsi des confessions de foi

⁷ The whole Gospel for the whole World, Story of Lausanne II, Congress on World Evangelization, Manilla 1989, (Singapour, Alan Nichols, 1989), 144 p., p. 133.

⁸ The whole Gospel for the whole World, p. 126.

⁹ Est-il nécessaire de rappeler que le rôle de la confession de foi est précisément de renvoyer à l'Écriture Sainte, seule norme en matière de foi et de vie ? Pour ceux qui aimeraient approfondir, voir Henri Blocher, « Les fondements bibliques de la confession de foi », *Revue Réformée*, n° 90, 1972, Tome XXIII, pp 62-68 ; et Jean-Paul REMPP, *Examen de confessions de foi actuelles de groupements évangéliques français et étrangers, la Théologie implicite de ces confessions et les points de convergence/divergence avec la tradition calviniste*, Thèse de DEA en Histoire, Université de Paris-Sorbonne, Paris IV^e (Département des Hautes-Études, Section : Protestantisme), 1986, 2 tomes, 93 et 77 p.

non évangéliques, ou personnelles, ou d'églises, le Manifeste de Manille ne peut donc, à strictement parler, être considéré comme une confession de foi.

Son **impact** en sera-t-il diminué ? Nous ne le pensons pas : tout d'abord, parce qu'il est plus facile d'affirmer sa pensée dans un texte plus conséquent. Il y a des moments où certaines généralités ne suffisent pas et où il est nécessaire d'être plus précis. Ensuite, parce que le nombre et la diversité des sujets abordés, souvent brûlants d'actualité, ne peut qu'interpeller l'ensemble du peuple de Dieu. Enfin, parce que le Manifeste, recommandé « aux églises, à côté de la Déclaration de Lausanne, pour l'étude et l'action », ne se contente pas de réaffirmer la Déclaration, mais encore la prolonge, l'approfondit et surtout l'actualise, ce qui s'imposait.

Nous pensons donc que le Manifeste de Manille est appelé à devenir **un document de référence tout à fait exceptionnel** pour toute question relative à l'évangélisation et du même coup un agent de diffusion tous azimuts de l'esprit de Lausanne. Nous voyons pour notre part très bien que chaque fois qu'une question touchant à l'évangélisation sera approfondie dans un cercle quelconque, quelqu'un suggère : « Pourquoi ne pas examiner aussi ce que le Manifeste de Manille aurait à nous apporter sur ce point ? »

IV. LES CARACTERISTIQUES DU MANIFESTE

L'impact du Manifeste nous apparaît devoir être d'autant plus considérable que **son contenu est remarquable** et que le document allie avec un bonheur rare les qualités suivantes : fidélité biblique et non-compromission, honnêteté, réalisme, ouverture et courage.

1. Fidélité biblique et non-compromission

On les retrouve par exemple dans les affirmations 2 à 7 qui reprennent les éléments classiques de la théologie évangélique (normativité de l'Écriture Sainte, permanence de l'Évangile, perte des hommes pécheurs sans le Christ, œuvre substitutive du Christ à la croix, Jésus seul chemin menant à Dieu, etc.). Cette théologie biblique qui s'exprime dans tout le document comporte par ailleurs, peut-être comme jamais auparavant, des résonances, des intonations que les Réformateurs¹⁰ n'auraient pas reniées. Il y a en effet des signes qui ne trompent pas; mentionnons-en trois :

- Page 5, l'affirmation, d'une part, de la totale corruption de l'homme par le péché : « Hommes et femmes tirent leur dignité et leur valeur de ce qu'ils ont été créés à l'image de Dieu... Mais maintenant, le péché atteint **chacun** (c'est nous qui soulignons) des aspects de leur humanité », et d'autre part, de la grâce commune : « Les êtres humains demeurent cependant capables, malgré la corruption de l'image de Dieu en eux, de relations aimantes, d'actions nobles et de beauté dans l'œuvre d'art ».
- Page 6, l'affirmation inconditionnelle du salut par la grâce seule : « Nous rejetons... tout Évangile amputé, minimisant le péché et mêlant grâce de Dieu et efforts propres des humains ».
- L'affirmation de la nécessité pour le chrétien de se préoccuper de la cité. Nous ne donnerons, parmi d'autres, que cette déclaration page 10 : « L'étroitesse de notre vision, nous nous en repentons, nous a empêchés de proclamer la seigneurie de Jésus-Christ sur tous les domaines de la vie, privée et publique, locale et globale ». Il y a là le souci de proclamer la seigneurie du Christ dans toutes les sphères de la vie et du monde.

2. Honnêteté

Ainsi page 7 : « Nous nous repentons si nous avons négligé la vérité de Dieu dans l'Écriture » ; page 8 : « Dans le passé, nous avons parfois adopté à l'égard des adeptes d'autres croyances une attitude coupable : méconnaissance, arrogance, mépris et parfois même hostilité. Nous nous en repentons » ; page 14 : « Nous regrettons profondément toutes les fois où, soit individuellement, soit communautairement, nous avons confessé le Christ en paroles et l'avons renié en actes. Cette attitude inconséquente ôte à notre témoignage toute crédibilité », ou encore page 17 : « Nous

¹⁰ Calvin en particulier.

confessons notre part de responsabilité dans les divisions du corps du Christ, pierre d'achoppement majeure pour l'évangélisation du monde », etc.

3. Réalisme

Par exemple, page 13 : « Aucune présentation de l'Évangile n'est aussi éloquente qu'une vie transformée ; rien ne ternit autant le message qu'une vie inconséquente » ; ou encore toute la section : « Le défi de l'an 2000 et au-delà » dont la conclusion est la suivante : « Actuellement, l'an 2000 apparaît aux yeux de beaucoup comme un point de repère et un défi. Serons-nous capables de nous engager à évangéliser le monde au cours de la dernière décennie de ce millénaire ? Cette date n'a rien de magique, mais pourquoi ne ferions-nous pas notre possible pour atteindre ce but ? Le Christ nous donne l'ordre de porter l'Évangile à toutes les nations. La tâche est urgente. Nous sommes résolus à lui obéir dans la joie et l'espérance ».

4. Ouverture

Page 16 : « Quand nous parlons de *l'Église tout entière*, nous n'avons pas la prétention d'identifier l'Église Universelle à la communauté évangélique mondiale », et page 17 : « Nous sommes résolus à rechercher avec persévérance l'unité dans la vérité pour laquelle le Christ a prié. Nous sommes convaincus que le chemin le meilleur vers une plus étroite coopération est un dialogue franc et patient, fondé sur la Bible, avec tous ceux qui l'ont à cœur. A ce dialogue, nous nous ouvrons nous-mêmes avec joie ».

5. Courage

Le Manifeste en a eu en reconnaissant ouvertement certains points de divergence entre évangéliques, par exemple page 12 sur les formes que pourrait prendre le « leadership » féminin, ou page 20 sur l'attitude à avoir à l'égard des Églises catholique romaine et orthodoxe ainsi qu'à l'égard du Conseil Œcuménique des Églises. Par ailleurs, l'importance du Saint-Esprit dans l'évangélisation souligné tout au long du document¹¹ et des paragraphes tel celui de la page 11 : « Nous rejetons à la fois l'incrédulité qui nie les miracles et l'orgueil qui les exige, la timidité qui prive de la plénitude de l'Esprit et le triomphalisme qui détourne de la faiblesse dans laquelle s'accomplit la toute-puissance du Christ » renferment de façon très feutrée mais bien réelle une amorce de dialogue, ô combien délicat, entre charismatiques-pentecôtistes et non-charismatiques. Dans quelle mesure ce dialogue parviendra-t-il à se caractériser pratiquement demeure du domaine de la conjecture¹².

Risques calculés, certes, bien que se justifiant pleinement, le courage de la foi doit être salué ici.

V. LES 5 LIGNES DE FORCE DU MANIFESTE

Avant de conclure, nous aimerions encore signaler, et c'est peut-être là le plus important, **les cinq idées maîtresses qui sous-tendent l'ensemble du document** et valent la peine d'être examinées avec le sérieux qui convient, ce que nous nous efforcerons de faire dans notre prochain article. Ces cinq idées maîtresses, les voici :

- a. L'évangélisation doit être accompagnée d'oeuvres bonnes.*
- b. Le témoignage au sein des diverses cultures et la relation aux autres religions ou groupements religieux doivent être approfondis.*
- c. Le ministère de tous les chrétiens doit être valorisé.*
- d. La centrante de l'église locale dans le plan de Dieu, et donc aussi pour l'évangélisation, doit être réaffirmée.*
- e. Les diverses exigences de l'évangélisation doivent être prises en compte si nous voulons que notre évangélisation soit crédible et efficace.*

¹¹ L'affirmation 10 stipule : « Nous affirmons que le témoignage rendu au Christ par le Saint-Esprit est indispensable dans l'évangélisation ; sans son action surnaturelle, ni la nouvelle naissance ni la vie nouvelle ne sont possibles ».

¹² Les limites d'un tel dialogue sont apparues au cours même du Congrès, en particulier lors de la soirée où les deux points de vue sur le Saint-Esprit ont été successivement exposés.

VI. CONCLUSION

Nous concluons donc de la façon suivante : pour toutes les raisons énumérées précédemment, **le Manifeste de Manille mérite d'être largement diffusé et apprécié à sa juste valeur** Davantage, nous sommes convaincus qu'il correspond à la situation et aux besoins des églises de notre pays¹³, c'est pourquoi, avec l'ensemble des participants français à Lausanne II revenus de Manille avec le désir « de promouvoir et de stimuler l'esprit de Lausanne... en France »¹⁴, nous ne pouvons que chaleureusement le recommander « aux églises, à côté de la Déclaration de Lausanne, pour l'étude et l'action », et invitons les églises de France, en particulier les C.A.E.F, à ne pas négliger **cet instrument de travail** ainsi mis à leur disposition et susceptible de les aider à croître dans la foi, dans la réflexion et dans le témoignage¹⁵.

J.-P R.

¹³ Le groupe français de Manille s'y est bien retrouvé et l'a approuvé pour l'essentiel.

¹⁴ Extrait du Rapport du groupe français.

¹⁵ Le Manifeste peut être obtenu pour un prix modique à notre adresse : 105, chemin du Grand Revoyet, 69600 Oullins.